



## ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Etienne Hajdu  
APPT. 1621  
92220 Bagneux  
Tel : 06 12 90 31 05  
E-mail : [lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr](mailto:lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr)  
Site Internet : [www.lesjoyeuxmirauds.fr](http://www.lesjoyeuxmirauds.fr)

Bagneux, le 10 septembre 2018

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Jean-Claude CALIF pour l'association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel séjour de ski de fond du 19 au 26 janvier 2019 inclus à Font-Romeu dans les Pyrénées Orientales.

Au même titre que cette année, Vous serez logés à la [Résidence Les Ecureuils - 1 rue Jean Moulin - 66120 FONT-ROMEU](#).

Vous serez en pension complète, chambres twin ou individuelles avec sanitaires complets, télévision ainsi que le wifi dans les parties communes. Le linge de toilette est fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Les repas seront servis à l'assiette.

Nous vous demandons de bien noter que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à votre arrivée et le jour du départ. Néanmoins, un nécessaire de ménage est à votre disposition dans votre chambre.

Par ailleurs, nous vous précisons que le ski s'effectuera uniquement en matinée et les après-midi seront consacrés à d'autres activités telles que la luge, des balades en raquettes, de la détente dans des sources d'eau chaude et une escapade en Andorre et d'ailleurs, nous vous remercions d'avoir en possession votre pièce d'identité en cours de validité lors de cette excursion en cas de contrôle.

Cette semaine, placée sous le signe de la pluralité des activités, vous donnera le loisir de pratiquer le ski de fond avec un moniteur diplômé. Ainsi, cette escapade permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de s'offrir le charme des montagnes et de respirer le grand air.

Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés puisqu'il n'est nullement question de compétition. **Nous n'exigeons aucune licence handisport quelle qu'elle soit, toutefois, nous demandons à chaque participant de bien vouloir nous fournir un certificat médical daté de moins d'1 moi spécifiant que vous êtes aptes à pratiquer du ski pour le loisir. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule la responsabilité du participant pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieurs. (Se reporter aux conditions générales du formulaire d'inscription que vous êtes censés avoir lu et que vous allez ou que vous avez approuvé et ou au règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds disponible sur simple demande.)**

Soulignons également que nous nous engageons à faire en sorte qu'un non ou malvoyant soit systématiquement accompagné d'un guide. Il n'est pas question d'un guide pour deux, mais bien un guide pour un. Pour cela, nous sollicitons des élèves de la faculté des sports de Font-Romeu, dont la filière concerne les activités physiques adaptées. Ces jeunes viendront vous accompagner dans le cadre d'un stage qu'ils doivent effectuer pendant leur cursus pour cette discipline. Attention, ces étudiants ne seront pas habilités à dispenser des cours de ski mais seront seulement présents pour assurer votre sécurité et pour vous guider.

**Très important :**

**Comme cité ci-dessus, sur les pistes de ski, les déficients visuels sont guidés par les étudiants de la Fac de Font-Romeu. Cela signifie que les accompagnateurs n'ont en aucun cas cette responsabilité qui peut être réfractaire surtout lorsque l'on vient pour la première fois à un séjour avec des non et malvoyants. En revanche, vous profiterez autant qu'eux de cette discipline et vous êtes libres en pratiquer à votre guise durant les matinées bien évidemment.**

Pour une bonne marche du séjour et afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et surtout pour le confort de votre chien, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides d'Aveugles d'accepter exceptionnellement de ne pas venir avec leur compagnon. En effet, vous savez ce que c'est que des chiens en liberté, nous aimerions éviter qu'ils bousculent ou qu'ils fassent tomber des gens parfois peu sûrs d'eux sur des skis ! D'autant plus qu'ils seront interdits sur les pistes au même titre que les autres animaux. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

En ce qui concerne le regroupement, il s'effectuera le samedi 19 janvier 2019 en gare de Perpignan aux alentours de 17 heures. Une navette vous conduira ensuite à la Fondation Jean Moulin durant une heure et demie environ.

- Après votre installation dans les chambres et le dîner, vous en profiterez pour faire connaissance les uns les autres.
- Le dimanche matin, vous irez à proximité du lieu d'hébergement louer les skis pour la semaine et les paires de raquettes.
- Vos soirées seront libres ou agrémenter des activités que vous voudrez bien partager avec tous les participants ou les autres vacancier car des animations seront prévues mais nous n'obligeons personne à y participer.

Le retour aura lieu le samedi 26 janvier 2019 où vous reprendrez tous ensemble la navette pour la gare de Perpignan. Les trains sont à prévoir à partir de 10 heures 30. Pour les personnes déficientes visuelles qui utilisent les services d'Accès Plus, nous vous demandons de prévoir votre prise en charge à partir de 10 heures.

Le séjour étant officiellement terminé après votre départ de la Résidence, le panier repas pour le déjeuner du retour sera à votre charge que vous pourrez commander et régler sur place si vous le souhaitez.

Aussi, chacun doit impérativement veiller à venir avec des vêtements très chauds : chaussettes, pulls, pantalon imperméable ou combinaison de ski, bonnet, écharpe, gants et maillot de bains si vous souhaitez vous baigner dans les sources d'eau chaude. Par ailleurs, si vous craignez le soleil, des lunettes et de la crème peuvent être nécessaires.

Grâce au soutien financier de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, l'Association Les Joyeux Mirauds est en mesure de vous proposer une escapade en montagne très abordable.

De ce fait, nous vous proposons le séjour au tarif de :

- 680,00€ pour les personnes déficientes visuelles ;
- 480,00€ pour les accompagnateurs valides.
- Un supplément de 110,00€ pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- La location du matériel de ski (chaussures, skis, bâtons) et les raquettes ;
- Les forfaits pour accéder aux diverses pistes ;
- Les cours durant cinq matinées par un moniteur diplômé de l'École de Ski Française ;
- Pour les séances de ski, le service d'accompagnement individualisé des STAPS de Font-Romeu ;
- Les transports en autocar ;
- L'entrée aux sources d'eau chaudes.

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Perpignan quel qu'il soit ;
- Le supplément pour la chambre individuelle ;
- Les dépenses personnelles ;
- Le panier repas du retour ;
- Les consommations au bar ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le bulletin d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour avant le 17 décembre 2018, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 12 janvier 2019 dernier délai. Pour des questions d'organisation, merci de bien vouloir respecter ce calendrier SVP.

Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par tout moyen de communication une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seuls les séjours peuvent être réglés avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dus à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial du séjour aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- De 01,00€ à 990,00€, ( + 10,00€ ) ;
- De 1.000,00€ à 1.990,00€, ( + 20,00€ ) ;
- De 2.000,00€ à 2.990,00€, ( + 30,00€ ) ;
- De 3.000,00€ à 3.990,00€, ( + 40,00€ ) et ainsi de suite.

**Attention, en cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par l'Association Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le règlement intérieur à votre disposition sur simple demande seront prises en compte.**

## Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

**Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle car celle-ci vous permet de devenir membre de l'Association et vous couvre vis-à-vis des assurances souscrites par Les Joyeux Mirauds en cas de problèmes éventuels. Par ailleurs, chaque participant doit obligatoirement être autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.**

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, altruisme, esprit d'initiative et bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota que nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous serez averti par le responsable du séjour au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids.

Merci de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Ce séjour ayant lieu en 2019, merci de nous envoyer en même temps que votre inscription et votre premier acompte, un chèque séparé de 30.00€ minimum qui constituera votre adhésion et ne sera encaissé qu'en début d'année prochaine. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à un séjour avec l'association les Joyeux Mirauds, l'adhésion à notre association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. La partie adhésion dans le bulletin d'inscription est à remplir impérativement.

Nota: Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants,

pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)

N'hésitez pas à venir skier avec Les Joyeux Mirauds et ce dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Margareth, Sandra, Anne, Pierre, Jean-Claude et  
Pascal

---

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26  
Agrément V.A.O. Arrêté 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.